



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007358

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 21/11/2023

Séance du 06 novembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

46 - Soutien à l'Association Café Charlie

Soutien à l'Association Café Charlie

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	19/10/2023	Favorable unanime

Résumé :

L'association Café Charlie a été créée suite aux attentats de novembre 2015. L'association axe ses activités pour prévenir les phénomènes liés aux extrémismes qu'ils soient religieux ou politiques. Elle attache une importance fondamentale à la laïcité, la démocratie, la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle organise tous événements (conférences, spectacles, interventions en milieu scolaire, débats, expositions) et met en œuvre toutes actions valorisant le vivre ensemble dans le respect des valeurs de la République.

I. Contexte

Il s'agit d'informer et sensibiliser les jeunes en milieu scolaire sur les enjeux de la laïcité et dispenser une éducation à la citoyenneté. Le projet est élaboré par le Collectif Laïcité (Léo Lagrange Centre Est, Francas du Doubs, Ligue de l'Enseignement, Observatoire Régional de la Laïcité) et accompagné par la ville de Besançon (Mission Lutte Contre les Discriminations). La demande de subvention est portée par l'association Café Charlie pour le compte du Collectif Laïcité.

II. Action

Le projet sera réalisé en décembre 2023 dans 6 écoles primaires en direction des CM1 et CM2 : Bourgogne, Viotte, Fontaine Ecu, Sapins, Vieilles Perrières, et Pierre et Marie Curie. Les actions seront animées par 6 salariés et 6 bénévoles pour un projet qui prévoit 24 heures d'interventions dont 12 par les salariés et 12 par les bénévoles. Ces actions sont préparées avec les enseignants et seront sur différents supports pédagogiques en fonction des écoles : supports papiers, petits films, jeux...

III. Soutien financier

L'association Café Charlie sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention d'un montant de 1 500 € pour réaliser ce projet sur un budget total de 5 000 €.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande et d'accorder à l'association Café Charlie une subvention de 1 500 € et il est demandé à l'association de transmettre un compte-rendu de l'utilisation de la subvention. Le versement interviendra en une fois à compter de la notification de la subvention.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.020.6574.0022184.10068.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 1 500 € à l'association Café Charlie pour leur projet d'intervention dans 6 écoles primaires de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

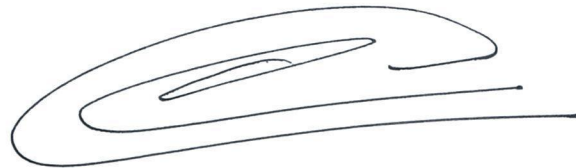
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Nathan SOURISSEAU,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT